

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 15 novembre 2021, à 19:30 heures au Centre des loisirs Emballages Box Pack situé au 305, rue Saint-Pierre.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Jean-François Forget
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, greffière-trésorière

Madame Nathalie Lemoine annonce, à titre de présidente d'élection, que tous les élus présents ont été assermentés conformément à la loi sur les élections et référendums du Québec.

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte à 19 :30 heures par madame la mairesse, Nathacha Tessier et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de greffière.

RÉSOLUTION 308.11.2021

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté. L'item 1.6 est annulé et le varia reste ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 309.11.2021

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 1^{er} novembre 2021 au montant de 397 023.31 \$.

Adopté.

D- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Reporté à une séance ultérieure.

E- DÉPÔT DES PERMIS OCTOBRE 2021

Le rapport mensuel des permis d'octobre est déposé.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Aucune question n'a été posée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de question à 19h32. Aucune question.

RÉSOLUTION 310.11.2021

CONTRAT FOURNITURE SEL DE DÉGLAÇAGE – COMPASS MINERALS

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE la compagnie Compass Minerals un prix à 83.92 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le montant total inclut la main-d'œuvre, l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat, tous les déplacements et le matériel ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie Compass Minerals selon les termes suivants : 200 tonnes à 83.92 \$ la tonne métrique pour un montant total de 16 784 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 311.11.2021

CONTRAT FOURNITURE SABLE ABRASIF – TRANSPORT FRÉCHETTE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix pour l'approvisionnement de sable abrasif pour la saison 2021-2022 selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Transport Fréchette Inc. propose 600 tonnes à 15.74 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le montant total inclut la main-d'œuvre, l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat, tous les déplacements et le matériel ;

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie Transport Fréchette Inc. selon les termes suivants : 600 tonnes à 15.74 \$ la tonne métrique pour un montant total de 9 444 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 312.11.2021

EMBAUCHE DE MONSIEUR ANTHONY LACOSTE À TITRE D'OPÉRATEUR PRINCIPAL AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE les entrevues d'embauche ont eu lieu en septembre pour le recrutement d'un opérateur principal aux travaux publics;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a effectué l'analyse des candidatures retenues;

ATTENDU QUE monsieur Anthony Lacoste répond aux critères d'embauche;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de monsieur Anthony Lacoste;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Anthony Lacoste à titre d'opérateur principal aux travaux publics en date des présentes, conformément aux conditions salariales en vigueur.

Adopté.

RÉSOLUTION 313.11.2021

EMBAUCHE DE 2 EMPLOYÉS À TITRE DE CHAUFFEURS, MANŒUVRES AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE les entrevues d'embauche ont eu lieu en octobre et novembre pour le recrutement de 2 employés aux travaux publics;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a effectué l'analyse des candidatures retenues;

ATTENDU QUE messieurs Éric Leclair et Jean-René Bahl répondent aux critères d'embauche;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de Éric Leclair et Jean-René Bahl;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'embauche de messieurs Éric Leclair et Jean-René Bahl à titre de chauffeurs, manœuvres aux travaux publics en date des présentes, conformément aux conditions salariales en vigueur.

QUE la période probatoire soit de 12 mois pour les 2 nouveaux employés, à compter de leur entrée en fonction.

Adopté.

RÉSOLUTION 314.11.2021

DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE SAISON 2021-2022 POUR MOTO CLUB DRUMMOND

ATTENDU la réception d'une demande particulière pour l'autorisation de passages par le Motoclub Drummond;

ATTENDU QUE l'autorisation et la signalisation sont obligatoires par la loi 43 ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins de Moto Club Drummond pour la saison 2021-2022 ;

QUE la Municipalité autorise le passage sur le boulevard Jean-de Brébeuf, de la limite de Drummondville jusqu'au 8^e rang sur une distance totale de 4.3 km et du 8^e rang jusqu'aux sentiers fédérés sur une distance de 2.6 km.

QUE la municipalité soit avisée de tous changements au niveau des traverses.

Adopté.

RÉSOLUTION 315.11.2021

RETRAIT DU PANNEAU INTERDICTION DE STATIONNER DU CÔTÉ SUD-OUEST DE LA RUE BEAUCHESNE LONGEANT LE LOT 5 154 836

ATTENDU QUE la largeur de la rue Beauchesne permet le stationner des 2 côtés ;

ATTENDU QUE le stationnement permis doit être conforme à la réglementation en vigueur ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de retirer le panneau longeant le lot 5 154 836 interdisant de stationner du côté Sud-Ouest.

Adopté.

RÉSOLUTION 316.11.2021

DÉSIGNATION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 618-19 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 du règlement 618-19 sur les systèmes d'alarme stipule que le fonctionnaire désigné par la municipalité et tout agent de la Sûreté du Québec sont responsables de l'application de tout ou partie du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE les articles utilisés par les agents de la Sûreté du Québec sont identifiés, de manière non limitative et à titre informatif, dans le règlement. La mention « Sûreté du Québec » est indiquée après le titre de chacun des articles.

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de désigner Mario Vaillancourt, directeur du service incendie, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement 618-19 sur les systèmes d'alarme et l'autorise à délivrer des constats d'infraction à cette fin.

Adopté.

RÉSOLUTION 317.11.2021

MISE À NIVEAU DU GARAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la location d'un garage situé au 313-A, chemin Yamaska afin de permettre la relocalisation des camions de pompier;

ATTENDU QU'une mise à niveau doit être effectuée pour le chauffage, l'électricité, le système d'alarme afin d'assurer ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer un budget de mise à niveau d'un montant global de 30 000 \$ taxes incluses.

Adopté.

RÉSOLUTION 318.11.2021

PROJET DISK GOLF – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QU'un projet de disk golf a été présenté au coordonnateur des loisirs;

ATTENDU QUE ce projet représentant des coûts de 8 000 \$ pourrait démarrer en 2022;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Jean-François Forget,**

Il est résolu d'autoriser le coordonnateur du service des loisirs à mettre en place le projet disk golf pour 2022 en veillant à la cohabitation sécuritaire avec le voisinage et les autres plateaux sportifs.

Adopté.

RÉSOLUTION 319.11.2021

NETTOYAGE DES FRÊNES MORTS ET ARBRES DANGEREUX AU BOISÉ DU PARC YVON LAMBERT

CONSIDÉRANT la présence de frênes morts et d'arbres dangereux dans le boisé du Parc Yvon Lambert;

CONSIDÉRANT QU'un nettoyage est nécessaire;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de demander des soumissions pour effectuer les travaux.

Adopté.

PROJET PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE Reporté

RÉSOLUTION 320.11.2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION ROMÉO-SALOIS

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été acheminée à la municipalité afin d'obtenir un montant de 1 060.00 \$ pour la confection du calendrier annuel de la Fondation Roméo-Salois ;

ATTENDU QUE le montant demandé sera utilisé pour les frais d'impression et en frais postaux pour mener à terme le projet du calendrier annuel ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de verser une aide financière de 1 060,00\$ à la Fondation Roméo-Salois pour le projet calendrier 2022.

Adopté.

RÉSOLUTION 321.11.2021

TAUX IPC POUR ÉTABLISSEMENT DE BUDGET ET LES SALAIRES 2022

ATTENDU QUE la Municipalité a utilisé la moyenne du taux de 0.3 % de l'IPC de septembre à septembre en 2020 ;

ATTENDU QUE la moyenne de l'IPC pour la même période en 2021 se situe à 5.1 %;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'utiliser un taux de 5.1 % pour l'élaboration du budget 2022 et applicable à la grille salariale et aux salaires hors échelle.

Adopté.

RÉSOLUTION 322.11.2021

AUTORISATION DE SIGNATURE DOCUMENTS FINANCIERS ET LÉGAUX

ATTENDU QUE des autorisations sont nécessaires pour la signature des chèques, financement et autres documents légaux ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

QUE madame Nathacha Tessier, mairesse de la municipalité de Saint-Germain de Grantham et la directrice générale ou en l'absence de celle-ci la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tous documents relatifs à la bonne marche de la municipalité de Saint-Germain.

QUE messieurs les conseillers Sylvain Proulx, Patrice Boislard et Jean-François Forget soient également autorisés à signer les chèques en l'absence de madame Nathacha Tessier, mairesse.

Adopté.

RÉSOLUTION 323.11.2021

SIGNATURE POUR LES DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathacha Tessier, mairesse à signer les demandes de permis d'alcool pour assurer la bonne marche du service des loisirs lors de location de salle.

Adopté.

RÉSOLUTION 324.11.2021

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2022

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 se lit comme suit :

- a) Le **premier lundi de chaque mois** pour les mois suivants :
7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre ;
- b) Le **deuxième lundi du mois** pour les mois suivants :
12 septembre ;
- c) Le **troisième lundi du mois** pour les mois suivants :
17 janvier et 15 août ;

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham débutent à 19h30 ;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 tel que présenté.

Adopté.

RÉSOLUTION 325.11.2021

NOMINATION REPRÉSENTANTS OFFICIELS – BIBLIOTHÈQUE LE SIGNET

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de nommer madame la conseillère Chantal St-Martin, et madame Louise Gaillard Simoneau, coordonnatrice de la bibliothèque à titre de représentantes officielles auprès du Réseau Biblio.

Adopté.

RÉSOLUTION 326.11.2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GUIGNOLÉE 2021

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 1 000 \$ par la Guignolée pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE l'année en cours a été particulièrement difficile financièrement pour plusieurs citoyens dans le besoin ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer un montant de 1 000 \$ à la Guignolée pour l'année 2021.

Adopté.

RÉSOLUTION 327.11.2021

PRÉPARATION DU BUDGET 2022 – DÉLAI OCTROYÉ PAR L'ARTICLE 954 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'article 954 du Code municipal du Québec prévoit que lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période de l'adoption du budget est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

ATTENDU QUE l'article 954 C.M. stipule également que lorsque, le 1^{er} janvier, le budget n'est pas adopté, le douzième de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté. Il en est de même au début de chaque mois subséquent si à ce moment le budget n'est pas encore adopté;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de se prévaloir de l'article 954 du Code Municipal du Québec tel que mentionné en préambule.

Adopté.

RÉSOLUTION 328.11.2021

MANDAT À FBL – ÉTATS FINANCIERS 2021

ATTENDU QUE toute municipalité doit nommer un vérificateur externe pour la confection de ses états financiers conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la firme FBL propose de dresser les états financiers 2021;

**Sur proposition de Jean-François Forget,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de mandater la firme FBL, comptables agréés pour la préparation des états financiers 2021.

QUE des soumissions soient demandées auprès d'autres firmes de vérificateur à des fins de comparaison pour la prochaine année.

Adopté.

MADA – PLAN D'ACTION

Reporté.

RÉSOLUTION 329.11.2021

FEUX D'ARTIFICE POUR LE 31 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE les feux d'artifice de 2020 ont été très appréciés par la population;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE de plus gros feux d'artifice soient mis en place au 31 décembre 2021, à un seul endroit, sans diffusion de musique en continue;

QUE le budget maximal alloué est de 15 000 \$ taxes incluses;

QUE le centre des loisirs soient ouverts au public pour l'accès aux salles de bain et de la musique soit diffusée à l'extérieur jusqu'à 23h00;

QUE le contrat à signer prévoit l'annulation si la santé publique ne le permet pas.

Adopté.

RÉSOLUTION 330.11.2021

FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS UMQ

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec offre 4 modules de formation en ligne pour les nouveaux élus au coût de 450 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Jean-François Forget souhaite suivre la formation offerte;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'inscrire monsieur le conseiller Jean-François Forget à la formation offerte par l'UMQ au montant de 450 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 331.11.2021

DON À LA FONDATION SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la campagne annuelle de la Fondation Sainte-Croix porte sur la modernisation et la relocalisation de l'Unité de courte durée gériatrique;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de verser un don unique de 300 \$ dans le cadre de la campagne annuelle de la Fondation Sainte-Croix/Heriot 2021.

QUE le don de 300 \$ soit imputé au poste budgétaire 02-130-00-959.

Adopté.

RÉSOLUTION 332.11.2021

RELOCALISATION MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT l'achat de l'immeuble situé au 307, rue Notre-Dame par la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'usage est actuellement commerciale et qu'une modification règlementaire doit être effectuée ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'entamer les procédures de modification règlementaire au niveau de l'usage et que les frais soient facturés au propriétaire de l'immeuble.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée par Christian Letendre à propos des permis octroyés à la Maison des jeunes. La réponse lui sera acheminée après vérification.

Mme la conseillère Chantal Nault remercie la population de s'être déplacée pour voter aux élections municipales.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

QUE la séance est levée à 20:05.